

Frédou Braun<sup>1</sup>

## Un nouveau cercle homosexuel sur le campus de Louvain-la-Neuve

Un cercle homosexuel avait déjà existé à l'UCL<sup>2</sup>, mais ses activités avaient pris fin, et personne ne semble se souvenir pour quelles raisons exactement. Après quelques années d'interruption, par l'initiative des CHEFF<sup>3</sup> et grâce à leur soutien, avec l'appui de quelques transfuges de Liège et de Namur, un appel a été lancé aux étudiant.e.s pour créer un nouveau cercle homosexuel à Louvain-la-Neuve (le CHELLN<sup>4</sup>). Ce qui fut fait en 2013, après avoir réuni l'essentiel au bon fonctionnement d'un cercle : un comité, un local pour organiser une soirée de permanence, des liens avec des partenaires associatifs et institutionnels. La première activité du cercle fut organisée au mois d'octobre 2013.

### Un cercle pas seulement homosexuel

De cercle à carrefour à cercle, le statut du CHELLN a dû se redéfinir plusieurs fois. En cause, la difficulté pour l'UCL de donner un statut de cercle à ce nouveau groupement d'étudiants, vu que les cercles rassemblent en général les étudiants d'une même faculté. Au final, le rectorat a donné son autorisation pour la dénomination de cercle.

Plus qu'un cercle d'étudiant.e.s homosexuel.le.s, le CHELLN<sup>5</sup> est un cercle LGBTQIA, c'est-à-dire un pôle des CHEFF dont les membres sont des jeunes lesbiennes, Gays, Bisexuel.le.s, Trans, Queers, Intersexué.e.s, Asexuel.le.s. Et aussi « hétéros friendly ».

Ajouter le « A » (la plupart du temps oublié des revendications) a été pour les étudiants de Louvain-la-Neuve une prise de position claire, vu que les asexuel.le.s sont également soumis à l'hétéro-normativité et à l'hétéro-sexisme.

Par ailleurs, certain.e.s étudiant.e.s se déclarent « pansexuel.le.s », c'est-à-dire capables d'aimer (ou d'être attiré par) une ou plusieurs personnes peu importe leur genre, ou leur sexe anatomique. Une dimension militante qui met tous les genres et tous les sexes sur pied d'égalité et qui échappe à la catégorisation des trois orientations sexuelles officielles (hétéro, homo, bi). Une sorte de bisexualité poussée au bout de sa logique jusqu'au trans. La pansexualité se rapproche du mouvement queer en ce qu'elle déconstruit la norme et considère les individus comme des êtres humains avant tout.

---

<sup>1</sup> Animatrice et chargée de projets au CEFA asbl

<sup>2</sup> Université Catholique de Louvain-la-Neuve

<sup>3</sup> Fédération étudiante LGBTQI, organisation de jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2014 : [www.lescheff.be/](http://www.lescheff.be/)

<sup>4</sup> Le CHELLN (Cercle homosexuel étudiant de LLN) a une page facebook et une adresse mail : [cercle.chelln@gmail.com](mailto:cercle.chelln@gmail.com)

<sup>5</sup> D'autres cercles sont localisés dans les grandes villes étudiantes : Bruxelles, Liège, Namur et Mons.

## **Ses missions auprès des étudiant.e.s**

Les cercles partagent les missions des CHEFF, lesquelles sont réalisées par et pour des jeunes : la sensibilisation à l'attention du grand public et de publics-cibles secondaires (les parents, par exemple) ; la sociabilisation des jeunes LGBTQI, des jeunes en questionnement et de leurs proches, sur le principe de l'aide entre pair.e.s ; la collaboration avec les acteurs/rices issu.e.s des sphères institutionnelles, associatives et culturelles.

Le CHELLN est donc d'abord un espace de sociabilisation et d'échanges entre jeunes, intéressé.e.s par les thématiques LGBTQIA, dans une période cruciale de leur vie, où ils et elles se découvrent homos, ou bien souhaitent faire leur *coming out*, maintenant qu'ils et elles peuvent prendre un peu de distance avec leurs familles. Ensuite, le CHELLN souhaite présenter une image positive et réaliste des différentes orientations sexuelles et identités ou expressions de genre. Enfin, le CHELLN se veut devenir, être et rester un lieu ouvert, pluraliste et de débats, dans le respect de chacun.e.

Ouvert à toutes et à tous, le CHELLN accueille un public large, y compris des étudiant.e.s d'origine étrangère, à travers ses permanences et ses activités. Une soirée divertissante par semaine est proposée. Chacun.e est libre de proposer une activité et de la porter à terme. Des entretiens individuels sont organisés également avec les jeunes qui le souhaitent pour aborder avec des membres plus anciens leur expérience de vie, les difficultés rencontrées, les questionnements.

## **Mêmes combats, encore et toujours**

Selon la présidente du CHELLN durant l'année académique 2013-2014, les étudiant.e.s qui participent aux activités ont encore une certaine peur des réactions des autres, des amis et de la famille. En effet, le regard extérieur ne saisit pas toujours l'intérêt d'une telle structure. Le besoin d'un espace, sans cadre hétéro normé, est pourtant si important pour des individus en questionnement.

Même si l'acceptation des personnes homosexuel.le.s<sup>6</sup> commence à être acquise dans la société, ce n'est pas le cas pour les individus « trans » par exemple. Au fil des générations, les gens ont besoin de temps pour digérer, pour prendre conscience, pour accepter. Il y a un changement de regard, une question d'habitude de voir dans l'espace public deux personnes de même sexe ensemble. Les tendances homosexuelles ou bisexuelles semblent de plus en plus ouvertement exprimées et vécues. La société admet de plus en plus les formes de sexualité non reproductives. Il reste néanmoins une homophobie latente, des réticences dans certains milieux socioculturels, ainsi qu'une stigmatisation des individus qui ont un comportement sexuel différent de ce que l'on attend d'eux ou d'elles. Une étiquette leur colle encore à la peau, malgré les campagnes de sensibilisation du milieu associatif, ou des

---

<sup>6</sup> Longtemps considérée comme une psychose, l'homosexualité n'est plus répertoriée comme maladie mentale depuis 1973.

chansons à succès qui peuvent avoir un retentissement important dans la population, notamment auprès des jeunes, comme la récente « *Girls like girls*<sup>7</sup> » qui fait repenser à la célèbre « *une femme avec une femme*<sup>8</sup> ».

Les homosexuel.le.s souhaiteraient un changement de discours, signifier que tout est possible, qu'il n'y a rien de naturel. Changer par exemple la manière de s'exprimer avec les enfants et oser parler de « ton amoureux ou ton amour » ou « plus tard tu te marieras [peut-être] avec un homme ou avec une femme ». Tâche difficile pour les parents. Peur d'induire quelque chose aussi. Le film français « *Tomboy*<sup>9</sup> » montre bien la complexité d'une situation, où une fille pré-pubère prétend être un garçon, face à laquelle les parents réagissent de manière conforme aux règles implicites de la société hétéro-normée. Lorsque la loi finit par souligner l'évolution des mœurs, comme maintenant que les couples homos ont le droit de se marier<sup>10</sup>, les enfants peuvent grandir en intégrant cette situation comme normale.

Selon Susann Heenen-Wolff<sup>11</sup>, depuis l'époque de Freud, certains psychanalystes émettent l'hypothèse d'une *bisexualité psychique originaire* de l'être humain qui s'inscrit dans un continuum entre les deux extrêmes que seraient l'homosexualité pure et l'hétérosexualité pure. Au vu de l'évolution des mentalités, Susann Heenen-Wolff émet l'hypothèse que la société humaine s'ouvrira à l'avenir de plus en plus à la bisexualité<sup>12</sup>.

En regard de la lutte au quotidien pour leurs droits, les étudiant.e.s du CHELN estiment que la plupart des bisexuel.le.s n'ont pas la fibre militante. Aimer une personne sans s'attacher à son sexe fait perdre de l'importance aux droits des homosexuel.le.s. Mais les bi bénéficient pourtant des droits que les homos gagnent.

Parfois confondus avec l'orientation sexuelle, les phénomènes de la transsexualité et du transgenre questionnent aujourd'hui l'identité sexuelle au-delà du physiologique<sup>13</sup>. Ainsi, les personnes « trans » expriment non seulement leur mal-être dans leur corps de naissance, mais surtout ils et elles cherchent à se faire reconnaître dans le choix de leurs affinités, différences et recherches transformistes. Tout comme l'homosexualité, on peut supposer que le phénomène « trans » traversera les époques et se banalisera avec le temps en lien avec les transformations sociales.

Quelle est la place de ces questions dans le vivre ensemble et que faire pour améliorer la situation en Belgique ? S'il est important de sensibiliser aux minorités, quelle place leur

---

<sup>7</sup> De Hayley Kiyoko

<sup>8</sup> « *Mujer contra mujer* » de Mecano

<sup>9</sup> De Cécile Sciamma (2011)

<sup>10</sup> Le mariage entre personnes de même sexe est autorisé en Belgique depuis 2003

<sup>11</sup> Psychanalyste et psychologue, professeure de Psychologie Clinique à l'UCL

<sup>12</sup> Cf. Frédou Braun, *La sexualité en construction*, analyse du CEFA asbl, 2014

<sup>13</sup> Idem

donne-t-on dans la société ? Concernant les gays et les lesbiennes, des membres du CHELLN soulignent que les remarques insidieuses sont encore nombreuses dans le quotidien, mais comme l'attaque n'est pas frontale, il est impossible de poursuivre ceux ou celles qui les expriment pour incitation à la haine ou harcèlement moral. Ainsi la pression sociale, gardienne du cadrage hétéro et du privilège de la reproduction, pèse encore sur les individus. L'éducation a un rôle énorme à jouer pour un changement de société. Mais les parents et l'école ne sont pas forcément bien outillés pour aborder le sujet avec les jeunes et pour utiliser des termes neutres. En parallèle, un cadre juridique est nécessaire pour réagir contre les agressions et faire évoluer les mentalités.

### **En termes de lois**

En matière de lutte contre les discriminations, différentes législations protègent les personnes LGBTQI. Ainsi, les victimes seraient mieux protégées que par le passé contre les discriminations en matière d'emploi, d'accès et de fournitures de biens et de services, etc. Mais encore trop souvent, les personnes LGBTQI ne connaissent pas les moyens à leur disposition pour se défendre face à des agressions, face à des actes homophobes ou transphobes qui peuvent avoir des répercussions terribles dans leur vie. En Belgique, la loi anti-discrimination du 10 mai 2007 reconnaît le caractère homophobe d'une agression. Mais cette loi reste méconnue du grand public.

La loi érige en infraction pénale certains comportements tels que l'incitation à la haine, à la discrimination, à la violence envers une personne (ou un groupe) en raison de son orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de son identité de genre. La loi évoque également les crimes ou les délits (meurtre, viol, harcèlement) considérés comme homophobes. Et en cas de crimes, d'homicides ou de coups et blessures volontaires, l'homophobie est considérée dans le code pénal comme une circonstance aggravante, même si prouver le caractère homophobe d'un crime reste une procédure complexe. Ce sont des cas concrets de meurtres, et les condamnations qui ont suivi, qui ont permis au système judiciaire d'y faire face, notamment en 2014 où la Cour d'assises de Liège a reconnu un assassinat à caractère homophobe. Au niveau législatif, un texte de loi a été adopté visant à durcir les peines liées à des crimes homophobes.

Les peines sont aujourd'hui également renforcées pour d'autres circonstances aggravantes, pour d'autres motifs discriminatoires (racisme, langue, religion, etc.), en y ajoutant la discrimination liée au changement de sexe ou de genre. En cela, le gouvernement considère que le mal fait à l'égard d'une personne en raison de ses caractéristiques particulières porte atteinte à la fois à l'individu mais également à la société représentée par le groupe qui partage les mêmes caractéristiques.

En 2012, les chiffres<sup>14</sup> du parquet et de la police dénombrent entre 30 à 40 agressions homophobes par an. Toutefois, ces chiffres sont sous-évalués car de nombreuses personnes victimes de ce type d'agression n'osent pas porter plainte. En cause, plusieurs motifs : la peur que l'affaire ne provoque un *coming out* forcé, ainsi que la crainte des préjugés du personnel policier. Des formations des policiers à un meilleur accueil des personnes homosexuelles ont par ailleurs été mises en place. Et depuis 2014, les aspirants policiers suivent désormais une formation particulière destinée à les « sensibiliser aux personnes transgenres ».

### **En quoi le féminisme peut être l'allié de l'homosexualité ?**

Les différences entre les hommes et les femmes socialement construites peuvent être déconstruites pour atteindre un modèle égalitaire. Si les stéréotypes de genre diminuaient, l'homophobie diminuerait aussi. La société reproche aux gays et aux lesbiennes de prendre un rôle sexuel qui n'est pas le leur. Mais le vécu homosexuel d'un homme ou d'une femme est très différent. Les lesbiennes, qui échappent en partie au système patriarcal, sont les premières concernées par les discriminations. Près de la moitié des homos sont des femmes, on ne peut donc combattre la lesbophobie sans combattre les préjugés de la misogynie. Une femme lesbienne est en effet doublement discriminée. Les lesbiennes ne pourront s'émanciper que lorsqu'on arrêtera de considérer les femmes sous le prisme unique de la reproduction. Les gays semblent invisibiliser les lesbiennes. En effet, comme le souligne la présidente du CHELLN, le système patriarcal reste dominant au sein des associations LGBT.

Les besoins spécifiques des lesbiennes en matière de santé sont absents du discours médical au vu de la rareté de la transmission sexuelle du VIH entre femmes, des postulats erronés sur la sexualité des lesbiennes et de l'invisibilité dont elles souffrent. Les médecins ne sont pas formés à cette forme de sexualité et sont souvent porteurs de préjugés. Les lesbiennes en général ont intégré le discours d'une sexualité sans risques et ne savent dès lors pas comment se protéger. Pourquoi ? Avec le Sida et les autres IST, la santé des gays concerne effectivement la santé publique, pas celle des lesbiennes. Celles-ci ne sont pas considérées comme des personnes à risques, puisque la vision de leur sexualité est une sexualité sans pénétration, voire une non-sexualité, encore un préjugé de plus. Faute d'informations, beaucoup de lesbiennes pensent par exemple qu'elles n'ont pas besoin d'effectuer une démarche préventive de leur santé sexuelle, dans la mesure où elles ne prennent pas de contraception. Cela s'avère pourtant aussi important pour elles que pour les femmes hétérosexuelles, en particulier pour le dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein, d'autant qu'il semble exister des facteurs d'augmentation des risques pour de nombreuses

---

<sup>14</sup> Le Soir, 4 mai 2012

lesbiennes<sup>15</sup>. Il existe par ailleurs des moyens de protection des IST pour les lesbiennes, comme le préservatif féminin et la digue dentaire.

Une femme peut être lesbienne, et blanche, et donc avoir des privilèges que d'autres femmes n'ont pas. Il est nécessaire d'appréhender les femmes dans leur diversité qu'elles soient lesbiennes, handicapées, ou noires. Analyser les formes de dominations et de discriminations dans les liens qui se nouent entre elles et que subissent différentes personnes, c'est l'objectif de l'intersectionnalité<sup>16</sup> qui entreprend d'étudier les intersections entre différents phénomènes, notamment le racisme, le sexisme et le capitalisme.

Le féminisme et les études de genre ont donc un rôle à jouer dans la lutte des LGBTQI. Espérons que les étudiant.e.s du CHELLN, au fil des années, trouveront leur place et écho de leurs revendications auprès de la communauté universitaire au sens large, ce qui n'est pas gagné d'avance même si une nouvelle attention est portée aux questions de genre à différents niveaux<sup>17</sup>. L'ouverture récente d'une maison Arc-en-Ciel à Ottignies reste porteuse d'espoir, ainsi que la création d'un réseau « déFaire Genre à LLN<sup>18</sup> » qui réunit des associations et des citoyens.

---

<sup>15</sup> Selon différentes études, notamment Bajos N., Beltzer N., « Les sexualités homo-bisexuelles : d'une acceptation de principe aux vulnérabilités sociales et préventives », in BAJOS Nathalie, BOZON Michel (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008, pp.243-271

<sup>16</sup> Concept théorique féministe développé par Kimberlé Crenshaw en 1989

<sup>17</sup> Au sein du rectorat de l'UCL avec la mise en place d'une nouvelle conseillère pour la politique de genre, à l'observatoire de la vie étudiante, et à l'AGL qui s'implique dans les questions de genres à travers la Commission Ouverture sociétale.

<sup>18</sup> <http://defairegenrealln.be/>